

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 AVRIL 2018

DATE DE CONVOCATION : 20 avril 2018

N°2018-03-02

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 42
Conseillers votants : 41

Dont pouvoirs : 5

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 26 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barret, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAINES** : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. CHAUVIN Thierry, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, Mme GARD Patricia, Mme LELIEVRE Dominique, M. BUZARD Laurent - **BARRET** : M. PROVOST Jean-Jacques - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. CHAPUZET Jean-Paul - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. CHAPUZET Jean-Paul - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PERIGNAC** : Mme EDELY Françoise - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie - **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme AUTHIER FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux).
Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. CHAUVIN Thierry (Barbezieux).
M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme DELPECH de MONTGOLFIER (Barbezieux)
M. MAURICE Jacky (Bécheresse) a donné pouvoir à M. SAUMON Gérard (Champagne-Vigny)
M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. BARBOT Jean-Pierre (Val des Vignes)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. BOUTIN Christian (Condéon), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), M. PETIT Bernard (Orioles), M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaient excusés :

Mme BOUCHER-PILARD Maryse (Baignes), M. DELATTE Benoît (Barbezieux), CHATELLIER Dominique (Barret), Mme BELLOT Marie-Claude (Reignac), Mme ROCHAIS Anne-Marie (Saint-Léger), M. DECELLE Guy (Val des Vignes).

N°2 - Objet : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique instituant le paritarisme

Rapporteur : Monsieur le Président.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1 ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant que la date du prochain scrutin des élections professionnelles est fixée au 6 décembre 2018 ;

Considérant que la composition du comité technique doit être fixée au mois avant la date du scrutin ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 21 mars 2018 ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 182 agents

Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- fixe et maintien à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 3 le nombre de représentants suppléants ;
- décide, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit à 3 le nombre de représentants titulaires de la Communauté de Communes des 4B sud Charente et à 3 le nombre de représentants suppléants ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
 Reçu en Sous-Préfecture le :**2.7. AVR. 2018**.....
 Publié ou notifié le :**2.7. AVR. 2018**.....
 Touvérac, le**2.7. AVR. 2018**.....

Pour extrait conforme,
 Touvérac, le 27 avril 2018
 le Président,
 Jacques CHABOT.

